

Bref rappel des mesures par lesquelles Marx, Engels et quelques-uns de leurs amis exclurent de l'AIT la totalité des organisations adhérentes (1872-1873), et réactions de ces dernières

En septembre 1872 eut lieu à La Haye le V^e congrès de l'AIT, convoqué dans des conditions extrêmement bureaucratiques, qui décida d'exclure de l'Internationale Bakounine et James Guillaume, militants de la Fédération jurassienne.

Aussitôt, la Fédération jurassienne convoqua le 15 septembre 1872 un congrès fédéral extraordinaire à Saint-Imier qui récusait les décisions de La Haye.

Le même jour eut lieu à Saint-Imier un congrès international convoqué par la Fédération italienne avec des représentants américains, français, italiens, jurassiens et espagnols. Ce congrès rejeta également les décisions de La Haye et décida de former un pacte de solidarité entre les fédérations présentes. Le congrès international décida également de modifier les statuts de l'Internationale et de poursuivre son activité en tant qu'Association internationale des travailleurs.

Le congrès international de Saint-Imier ne fut donc pas une *scission* puisque les fédérations adhérentes ont simplement récusé la légitimité des décisions du congrès précédent, mettant en minorité les organisateurs de ce dernier – lesquels se trouvaient de fait en situation de scissionnistes.

C'est donc bien *la même* Internationale qui poursuit son activité, reprenant par conséquent la numérotation des congrès à la suite de celui de La Haye. C'est pourquoi le congrès suivant, qui eut lieu à Genève en septembre 1873, fut le VI^e congrès de l'Internationale, à la suite du congrès de La Haye, qui avait été le V^e.

Des fédérations étaient absentes à Saint-Imier, pour des raisons évidentes: elles n'avaient pas eu le temps d'analyser les résultats du congrès de La Haye ni de prendre une décision.

Cependant, lorsque l'information commença à circuler sur les conditions dans lesquelles s'était déroulé le congrès de La Haye, les différentes fédérations réagirent et firent connaître leur soutien à la Fédération jurassienne.

Nous avons voulu faire le point sur ces réactions et les rassembler dans un même texte, afin de fournir un point de vue exhaustif sur la question.

Le Conseil général de New York avait pris connaissance des résolutions par lesquelles le Congrès jurassien tenu le 15 septembre à Saint-Imier avait déclaré ne pas reconnaître les résolutions du Congrès de la Haye. Il décida, avant de sévir, d'engager les ouvriers du Jura à révoquer les résolutions de leur Congrès, en leur accordant un délai de quarante jours pour venir à résipiscence.

La correspondance privée des protagonistes de ces exclusions est extrêmement révélatrice de l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent.

◆ Une lettre d'Engels à Sorge, du 5 octobre 1872, témoigne de l'impression produite sur Marx et ses quelques fidèles par le Congrès anti-autoritaire de Saint-Imier:

“...les décisions des Jurassiens, qui, prises par un Congrès fédéral, déclarent ouvertement la rébellion, ne peuvent pas être passées sous silence. Nous avons immédiatement écrit à Genève pour avoir le dernier Bulletin jurassien, et nous te l'enverrons dès qu'il sera arrivé. Il est très bon que ces messieurs déclarent ouvertement la guerre, et nous donnent eux-mêmes un motif suffisant pour les mettre à la porte.”

◆ 8 novembre 1872 – Lettre du Conseil général de New York à la Fédération jurassienne:

“Le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs au Comité ou Conseil fédéral de la Fédération jurassienne.

“Compagnons ouvriers,

“Le Conseil général, dans sa séance du 27 octobre, a entendu le compte- rendu de votre Congrès extraordinaire tenu le 15 septembre à Saint-Imier, ainsi que les résolutions prises à ce Congrès extraordinaire, répudiant entièrement les actes et les résolutions du dernier Congrès général de l'Association internationale des travailleurs (voir les n^{os} 17-18, p. II, du Bulletin de la Fédération jurassienne). La première résolution du susdit Congrès extraordinaire déclare:

““Le Congrès de la Fédération jurassienne, tenu à Saint-Imier le 15 septembre 1872, ne reconnaît pas les résolutions prises au Congrès de la Haye, comme étant injustes, inopportunes, et en dehors des attributions d'un Congrès”.»

“La seconde résolution du même Congrès conclut ainsi:

““Le Congrès (jurassien) considère comme son devoir d'affirmer hautement qu'il continue de reconnaître aux compagnons Bakounine et Guillaume leur qualité de membres de l'Internationale et d'adhérents à la Fédération jurassienne”.”

“Les résolutions du Congrès jurassien présentant une infraction flagrante des statuts et règlements administratifs de l'Association internationale des travailleurs, un comité fut nommé pour soumettre des propositions relatives à ce cas dans la prochaine séance du Conseil général.

“Le Conseil général connaît parfaitement son devoir, mais il a une forte répugnance à l'emploi précipité de mesures de discipline: il regrette extrêmement la légèreté avec laquelle le susdit Congrès extraordinaire jurassien a tenté de rompre les liens intimes reliant les travailleurs de tous les pays; il constate la contradiction absolue des résolutions sus-citées à une autre résolution de ce même Congrès extraordinaire, laquelle “affirme le grand principe de solidarité entre les travailleurs de tous les pays”; il espère que les braves ouvriers, membres des sections de la Fédération jurassiennes, ne sont nullement participants à cette grave atteinte à l'organisation de l'Association internationale, et c'est pour cela que le Conseil général fait un appel direct à eux, espérant que le vrai esprit de solidarité ouvrière les engagera à désapprouver les procédés du Congrès extraordinaire jurassien de Saint-Imier susmentionné.

“Après avoir entendu le comité, les résolutions suivantes furent adoptées par le Conseil général dans la séance du 3 novembre:

“Considérant que l'article 3 des statuts généraux dit que “le Congrès ouvrier général prendra l'initiative des mesures nécessaires pour le succès de l'œuvre de l'Association internationale”;

“Considérant que le paragraphe II, article 2, des règlements administratifs dit: ‘Le Conseil général est tenu d'exécuter les résolutions des Congrès’:

“Pour ces raisons le Conseil général déclare:

“1° Les résolutions sus-citées prises par le Congrès extraordinaire de la Fédération jurassienne tenu à Saint-Imier le 15 septembre 1872 sont nulles et non avenues;

“2° Le Conseil ou Comité fédéral de la Fédération jurassienne est par la présente invité, ou d'appeler immédiatement un Congrès extraordinaire de la Fédération jurassienne, ou de faire prendre un vote général de tous les membres dans leurs sections, pour la révocation desdites résolutions;

“3° Le Conseil général demande une réponse définitive dans l'espace de quarante jours de cette date (8 novembre), accompagnée soit du compte rendu du Congrès extraordinaire tenu, soit du rapport détaillé du vote général pris conformément à la résolution précédente (2°).

“Le Conseil général charge son secrétaire de vous envoyer la présente par lettre recommandée, expectant votre réponse par la même voie.

“Salut fraternel.

“New-York, le 8 novembre 1872.

“Par ordre et au nom du Conseil général:

“F. A. SORGE, secrétaire général.”

Le Comité fédéral jurassien n'avait pas à entrer en correspondance avec des hommes qui, sans rire, croyaient pouvoir “déclarer nulles et non avenues” les résolutions prises par les délégués des Sections jurassiennes. Il se borna à publier l'épître de Sorge dans le *Bulletin* et en même temps il adressa la circulaire suivante à toutes les Fédérations de l'Internationale:

“Association internationale des travailleurs.

“Fédération jurassienne.

“Circulaire aux divers Conseils fédéraux des régions de l'Internationale.

“Compagnons,

“Nous avons reçu une lettre du nouveau Conseil général de New-York, sous la date du 8 novembre dernier, concernant le Congrès extraordinaire jurassien qui a eu lieu à Saint-Imier le 15 septembre 1872.

“Nous ne voulons pas analyser cette lettre; nous l'insérons textuellement dans notre Bulletin, et vous en adressons un exemplaire; vous pourrez, en lui donnant, ainsi qu'à la présente, la publicité nécessaire, mettre vos sections au courant de la question.

“La question de l'autonomie et de la libre fédération dans l'organisation et l'action de l'Internationale, pour laquelle se sont si catégoriquement prononcés la minorité du Congrès de la Haye et le Congrès anti-autoritaire de Saint-Imier entre dans une nouvelle phase.

“Notre Comité fédéral, dans une circulaire qu'il adressa aux sections de la Fédération jurassienne ^, les mit en mesure de se prononcer sur les résolutions du Congrès international de Saint-Imier. Le vote a lieu en ce moment. Cependant la majorité des sections, à l'heure présente, s'est déjà prononcée pour l'adoption des résolutions de Saint-Imier. Le nouveau Conseil général, par la mission qu'il a obtenue du Congrès de la Haye, se trouve dans l'obligation de nous suspendre comme Fédération de l'Internationale.

“Les délégations de la minorité du Congrès de la Haye ont pris l'engagement de travailler à l'établissement d'un pacte de solidarité positive entre les fédérations autonomistes.

“Comme nous pouvions nous y attendre, notre Fédération est la première qui se trouve sous le coup des résolutions autoritaires du Congrès de la Haye.

“Le moment de renoncer au programme de l'autonomie fédérative, ou d'affirmer pratiquement les résolutions adoptées par la minorité de la Haye, est venu. Nous en appelons à toutes les Fédérations. Nous les invitons à nous dire ce qu'elles pensent de notre attitude: si la Fédération jurassienne doit renoncer à compter sur l'appui des Fédérations qui veulent le maintien du principe autonomiste, ou bien si toutes veulent résister au développement et à l'application du dogme autoritaire formulé par la majorité du Congrès de la Haye.

“Nous attendons de vous, compagnons, une réponse positive.

“Salut et solidarité.

“Ainsi adopté en séance du 8 décembre 1872 à Sonvillier.

“Au nom du Comité fédéral jurassien:

“Le secrétaire correspondant, Adhémar Schwitzguébel.”

◆ 8 novembre 1872 – Lettre du Conseil général de New York à la Fédération jurassienne:

“Nous avons reçu une lettre du nouveau Conseil général de New-York, sous la date du 8 novembre dernier, concernant le Congrès extraordinaire jurassien qui a eu lieu à Saint-Imier le 15 septembre 1872.”

- ◆ 17 novembre 1872 – Lettre du Conseil fédéral anglais au Comité fédéral jurassien (6 novembre). – Les sections françaises s'affilient à la Fédération jurassienne.
- ◆ 8 novembre 1872 – Le Conseil général de New York met la Fédération jurassienne en demeure d'annuler les résolutions de Saint-Imier sous 40 jours.
- ◆ 9 janvier 1873 – En Amérique: Le Conseil fédéral de Spring Street déclare vouloir ignorer les élus du Congrès de la Haye (octobre); il donne son adhésion au pacte de solidarité de Saint-Imier.
- ◆ Décembre 1872 – la Commission italienne de correspondance envoie au Comité fédéral jurassien l'assurance de la solidarité de l'Internationale Italienne.
- ◆ 25 et 26 décembre 1872 – Belgique: Congrès régional belge à Bruxelles; le Congrès repousse les résolutions de la Haye, et adhère au pacte fédératif autonome entre les fédérations régionales.
- ◆ 25-30 décembre 1872 – Espagne: Congrès régional espagnol à Cordoue: approbation du pacte de solidarité de Saint-Imier.
- ◆ 26 janvier 1873 – Angleterre: Congrès de la Fédération anglaise à Londres: le Congrès repousse les résolutions de la Haye.
- ◆ 5 janvier 1873 – Le Conseil général de New York prononce la suspension de la Fédération jurassienne.
- ◆ 14 février 1873 – La Fédération hollandaise déclare ne pas accepter la suspension de la Fédération jurassienne.
- ◆ 4 janvier 1873 – Lettre d'Engels à Sorge:

“Vous avez donc maintenant: a) les Jurassiens; b) les Belges; c) l'ancienne Fédération espagnole*, et d) les Sections anglaises de la minorité**, qui se sont déclarés en rébellion. Nous sommes ici unanimement d'avis qu'il ne s'agit pas là d'un cas de suspension, mais que le Conseil général doit simplement constater que les dites Fédérations et Sections ont déclaré nuls et non avenue les statuts légaux de l'Association, qu'elles se sont mises par là elles-mêmes hors de l'Internationale et ont cessé d'en faire partie.”

** Le Conseil général avait envoyé Lafargue pour saboter la fédération espagnole en créant une “nouvelle fédération” concurrente qui ne réussit à recruter que... 40 adhérents (contre 30 000 pour la “vraie” fédération). Finalement, les adhérents de cette “nouvelle fédération”, se rendant compte qu'ils avaient été manipulés et qu'ils faisaient le jeu de la bourgeoisie, rejoignirent leurs camarades de la fédération espagnole légitime.*

*** Ce qu'Engels désigne comme la “minorité” est en fait la majorité du conseil fédéral anglais, constitué depuis peu, mais dont Marx et Engels avaient à tout prix empêché la création, et qu'ils tentaient obstinément à saboter en créant un pseudo-comité fédéral anglais à leur botte.*

- ◆ 5 janvier 1873. Le 5 janvier 1873, le Conseil général de New York, après avoir attendu pendant près de deux mois la réponse des Sections du Jura à son ultimatum du 8 novembre 1872, prononça la suspension de la Fédération jurassienne. Cette décision fut notifiée en ces termes (en français) au secrétaire du Comité fédéral jurassien:

“Conseil général de l'Association internationale des travailleurs.

“Sous date du 8 novembre 1872 la lettre suivante fut envoyée à la Fédération jurassienne: (Suit la copie de la lettre de Sorge du 8 novembre 1872).

“Aucune réponse n'ayant été reçue par le Conseil général jusqu'à ce jour — le 5 janvier 1873, — soixante (60) jours après, le Conseil général, en obéissance aux articles 2 et 6. chapitre II, des règlements administratifs (“Du Conseil général”) –, est obligé de suspendre et par la présente il suspend la Fédération jurassienne jusqu'au prochain Congrès général.

“Toutes les sections et membres de la Fédération jurassienne qui n'auront ni reconnu ni confirmé les résolutions de leur Congrès extraordinaire du 15 septembre 1872 de Saint-Imier, sont invités à faire l'union avec la Fédération romande eu attendant l'établissement de la Fédération régionale

(Suit la liste des signataires)

“New York, le 5 janvier 1873.”

◆ 2 février 1873 – Une lettre de B. Hubert, secrétaire correspondant du Conseil fédéral de Spring Street, à Adhémar Schwitzguébel annonce que la Fédération nord-américaine avait approuvé les résolutions du Congrès de Saint-Imier.

◆ 9 février 1873 – Les sections de la vallée de la Vesdre (Belgique) soutiennent la Fédération jurassienne.

◆ 12 février 1873 – Lettre de Marx à Bolte:

“A mon avis, le Conseil général a commis une grande faute par la suspension de la Fédération jurassienne. Ces gens sont déjà sortis de l'Internationale, en déclarant que Congrès et statuts n'existaient pas pour eux; ils se sont constitués eu centre d'une conspiration pour la création d'une contre-Internationale; à la suite de leur Congrès de Saint-Imier des Congrès du même genre ont eu lieu à Cordoue, à Bruxelles, à Londres, et les alliancistes d'Italie tiendront à leur tour un Congrès semblable. Chaque individu et chaque groupe a le droit de sortir de l'Internationale, et dès qu'une chose pareille arrive, le Conseil général a simplement à constater officiellement cette sortie, et nullement à suspendre...

“Si le Conseil général ne change pas son mode de procéder, quel en sera le résultat? Après le Jura, il suspendra les fédérations sécessionnistes en Espagne, en Italie, en Belgique et en Angleterre; résultat: Toute la fripouille (*Alles Lumpengesindel*) reparaitra au Congrès de Genève et y paralysera tout travail sérieux, comme elle l'a fait à la Haye, et le Congrès général sera de nouveau compromis, pour la plus grande joie de la bourgeoisie. Le plus grand résultat du Congrès de la Haye a été de pousser les éléments pourris [*die faulen Elemente*] à s'exclure eux-mêmes, c'est-à-dire à sortir. Le mode de procéder du Conseil général menace d'anéantir ce résultat..

“Puisque la faute a été commise à l'égard du Jura, le mieux serait peut-être d'ignorer complètement les autres (à moins que nos propres fédérations [il n'y avait pas une seule fédération qui fût du côté du Conseil général...] ne demandent le contraire), et d'attendre le Congrès général des sécessionnistes, pour déclarer alors, en ce qui concerne toutes les fédérations qui s'y seront fait représenter, que ces fédérations sont sorties de l'Internationale, qu'elles s'en sont exclues elles-mêmes, et qu'elles doivent être désormais considérées comme des sociétés qui lui sont étrangères et même hostiles.”

◆ 14 février 1873 – Le Conseil fédéral hollandais soutient la Fédération jurassienne, mais d'une manière assez curieuse:

“Amsterdam, 14 février 1873.

“... Les Sections hollandaises se sont maintenant prononcées sur la question du Conseil général, et le résultat est: que les Sections d'Amsterdam, de la Haye et de Rotterdam sont en faveur de la minorité du Congrès de la Haye, c'est-à-dire que nous continuerons d'être en relations avec le Conseil général; nous paierons nos cotisations comme d'habitude; mais jamais nous n'adjuerons au Conseil général le droit de suspendre ou d'exclure une Fédération ou Section quelconque; par conséquent nous n'acceptons pas la suspension de la Fédération jurassienne, quoique nous devons avouer que le Conseil général (d'après les résolutions du Congrès de la Haye) n'aurait pas pu agir autrement.

“La Section d'Utrecht seule approuve pleinement les résolutions prises par la majorité du Congrès de la Haye.

“Salut et solidarité.

“Au nom du Conseil fédéral hollandais;

“H. Gerhard, secrétaire correspondant.”

Il est à noter que les Hollandais considèrent sans équivoque que la “minorité” désigne Marx et Engels et leurs amis.

◆ 15 au 18 février 1873 – Italie: Congrès régional convoqué Bologne. La Fédération italienne refuse de reconnaître les décisions de la Haye, et adhère au pacte de Saint-Imier.

◆ 22 février 1873 – Lecture d'une lettre de la Commission fédérale espagnole au Conseil général de New York:

“Nous avons reçu le 17 courant votre lettre datée du 5 janvier 1873, par laquelle vous nous annoncez que vous avez prononcé la suspension de la Fédération jurassienne du reste de l'Association internationale des travailleurs...”

“Si les travailleurs croyaient que l'unité de l'Internationale fût fondée sur l'organisation artificielle et toujours factice d'un pouvoir centralisateur quelconque, votre inqualifiable conduite serait suffisante pour diviser l'Internationale; mais comme il n'en est pas ainsi, le peu d'ouvriers qui suivent encore l'erreur comprendront que l'institution d'un Conseil général dans l'Internationale est une violation permanente de la liberté qui doit être la base fondamentale de notre Association, parce que sans elle la solidarité n'est pas possible.

“Malgré le décret de suspension fulminé contre la Fédération jurassienne, le Conseil général peut être assuré que cette Fédération continuera d'être reconnue par l'immense majorité des internationaux du monde...”

“Salut et liquidation sociale, anarchie et collectivisme.

“Alcoy l-2 février 1873.

“Pour la Commission fédérale:

“Le secrétaire d'extérieur, Francisco Tomas, maçon.”

◆ 3 mai 1873 – lettre d'Engels:

“Les Allemands, qui chez eux se chamaillent avec les lassaliens, ont été très désappointés par le Congrès de la Haye, où ils s'attendaient à ne trouver, en opposition à leurs propres disputes, que fraternité et harmonie, et cela les a relâchés.”

◆ 30 mai 1873 – Le Conseil général déclare, conformément aux instructions d'Engels, que toutes les fédérations qui ont refusé de reconnaître les décisions de la Haye ont cessé de faire partie de l'Internationale.

Il n'a pas été question de l'Allemagne dans ce compte rendu. C'est normal, il n'y avait pas de fédération allemande au moment du congrès de La Haye. Le Conseil général n'avait jamais reçu de cotisations.